

Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2012

L'an deux mille douze, le onze du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du sept décembre deux mille douze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 06

Présents : Mmes Ogier

MM. Carment, Cauchois, Dutilloy, Lévêque, Malaval

Absent(es) excusé(es) : 05

Evelyne Domont, Sandrine Bove, Warwick Wilkins, Céline Paillard, Damien Langlois

Secrétaire de séance : Pascal Carment

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller. Aucune observation n'étant présentée en séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 21 septembre 2012.

GRANDE RUE BATESAT ESTIMATION SUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS

Monsieur le Maire présente une estimation du Bureau Atesat de Neufchâtel-en-Bray concernant les travaux de réfection des trottoirs - Grande Rue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'estimation prévisionnelle du Bureau Atesat de Neufchâtel en Bray pour les travaux de réfection des trottoirs un montant estimatif HT de 83 730€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants : 06

Pour : 06

Contre : 0

Abstention : 0

NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DE L'ÉQUIPE COMMUNALE DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2013

Monsieur le maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2013 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De désigner Madame LANGLOIS Muriel, comme coordonnateur de l'enquête de recensement**
Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :
 - **De fixer à 1 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.**
 - **D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, par contrat visé à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'agent recenseur nécessaire pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement**
 - **De fixer la rémunération de l'agent recenseur à 723€ brut.**

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2012

Les membres du conseil municipal décident de reconduire le concours des maisons fleuries pour l'année 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de récompenser les participants de la façon suivante :

- **Les premiers par un bon d'achat de 20€ (auxquels viendra s'ajouter la participation de l'institut Saint Joseph) de fleurs dans les serres du Château de Mesnières**
- **Les deuxièmes par un bon d'achat de 15€ (auxquels viendra s'ajouter la participation de l'institut Saint Joseph) de fleurs dans les serres du Château de Mesnières**
- **Les troisièmes par un bon d'achat de 10€ (auxquels viendra s'ajouter la participation de l'institut Saint Joseph) de fleurs dans les serres du Château de Mesnières**

Les bons d'achat seront valables jusqu'au 31 mai 2013

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La visite du lundi 29 octobre 2012 de la commission de sécurité pour la salle des fêtes a rendu un avis défavorable à l'exploitation de cette salle, la commission de sécurité des établissements recevant du public a donné le même avis lors d'une réunion en sous-préfecture mercredi 21 novembre 2012. La raison est que le débit de nos bouches incendie est insuffisant. Une rencontre sur place mercredi 5 décembre 2012 avec le Bureau des Opérations et des Prévisions du Service Départemental d'Incendie et de Secours en la personne du Lieutenant Letroux a permis de faire constater que la solution serait d'aménager une aire d'aspiration sur la rivière. Le maire va essayer d'en régler les modalités.
- Bureau Atesat-Programme 2013 : prévoir une réunion de la Commission des travaux le vendredi 28/12/2012 à 9 heures à la mairie
- Dates des vœux du Maire : Vendredi 11 janvier 2013 à 18 heures
- Discussion sur ce qui pourrait manquer à la salle des fêtes : le maire rappelle qu'il avait été décidé d'acheter quelques tables avec un chariot supplémentaire et quelques chariots de chaises, il a été ajouté quelques accessoires de nettoyage.
- Les membres du conseil municipal remercient les bénévoles pour la bonne organisation du Cross et les entreprises pour leurs dons ainsi que les bénévoles du Téléthon.
- Goudronnage : Suite aux rumeurs, le maire présente deux factures (celle de la commune et la sienne) concernant les enduits superficiels faits sur la commune et sur sa propriété par l'entreprise Colas-Devaux. Il les tient à la disposition de quiconque le demande, afin de clarifier les faits : Il n'a bénéficié d'aucune remise par rapport au tarif de la commune et les travaux effectués chez lui ont été réglés par lui.

La séance est levée à 10 heures.